



ATTESTATION

TAUX DE TVA DE 6% APPLICABLE AUX TRAVAUX DE RENOVATION

APPLICATION DU TAUX DE 6% AUX TRAVAUX IMMOBILIERS EFFECTUES DANS DES LOGEMENTS PRIVES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARRETES ROYAUX DU 20 OCTOBRE 1995 ET DU 19 JANVIER 2006 MODIFIANT L'ARRETE ROYAL N° 20 DU 20 JUILLET 1970 FIXANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET DETERMINANT LA REPARTITION DES BIENS ET DES SERVICES SELON CES TAUX.

Le/la soussigné(e) :

demeurant à:

déclare que le bâtiment situé

.....

dont il/elle est¹

- aura effectivement été occupé **depuis au moins cinq ans** à la première date d'exigibilité de la TVA relative aux travaux qui y seront entrepris conformément au²
..... qu'il/elle a signé le
- sera effectivement et exclusivement/principalement³ utilisé comme logement privé après l'exécution des travaux.

Fait à le

Signature.

A RENVOYER A L'ENTREPRENEUR QUI A EXECUTE LES TRAVAUX

¹ Compléter: propriétaire, locataire, usufruitier.

² Compléter: contrat d'entreprise, bon de commande, devis.

³ Biffer la mention inutile.